

RESOLUTION SUR LA PLACE DU RELIGIEUX DANS L'ECOLE

Le cinquième congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, réuni à Berlin du 22 au 26 juillet 2007

1. **constatant** avec inquiétude la montée des dogmatismes et intégrismes de tous ordres, sources de conflits niant la valeur absolue de la personne humaine dans son universalité ;
2. **Observant** que les programmes scolaires deviennent un problème pour autant que de nombreuses croyances religieuses sont concernées, comme en témoigne les attaques contre l'enseignement du Darwinisme aux Etats-Unis et en Europe concernant la théorie de l'évolution ;
3. **rappelant** à ce propos que les académies nationales des sciences de 67 pays ont signé un appel pour alerter parents et enseignants,
4. **rappelant** que l'IE a organisé une réunion à Marrakech en mai 2006 sur l'éducation et les valeurs universelles, où les causes de l'intégrisme ont été analysées,
5. **réaffirmant** le principe fondamental des Droits Economiques Sociaux et Culturels, à savoir la liberté de conscience, liberté de choisir sa religion, ou bien de choisir de n'en pas avoir,
6. **réaffirmant** son attachement indéfectible à la liberté d'expression (Pacte International des Droits Civils et Politiques),
7. **réaffirmant** que l'école publique a pour mission de dispenser un enseignement de qualité pour tous, sans discrimination de religion ou de croyance, en vue du bien commun,
8. **considérant** que l'éducation à la citoyenneté exige l'exercice de l'esprit critique pour se forger un jugement éclairé et autonome,
9. **considérant** la distinction entre l'enseignement de l'histoire des religions et l'enseignement religieux lui-même, fondé sur des dogmes,

Demande à l'IE :

10. **de réaffirmer** que l'enseignement public doit rester un lieu d'éducation, de transmission du savoir ainsi que de formation et d'exercice de l'esprit critique,
11. **de se prononcer** pour un enseignement de l'histoire des religions, indispensable à la culture, au dialogue interculturel et à la formation du citoyen,
12. **de soutenir** ses syndicats affiliés dans leur lutte contre l'influence croissante du rôle des religions à l'école qui s'exprime par l'instauration de cours de religion, par la subordination des contenus ou de l'existence même de disciplines scolaires aux dogmes religieux, par la discrimination à l'égard de comportements non conformes à leurs normes,
13. **de reconnaître** le rôle des syndicats dans le dialogue interculturel, comme vecteurs de la reconnaissance de la diversité culturelle et comme porteurs des valeurs universelles fondées sur le respect de la personne humaine quelle qu'elle soit.